

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le

12 MARS 2019

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez appelé mon attention sur la place qu'occupent l'esclavage et la traite négrière dans les nouveaux programmes scolaires à l'issue de la réforme du baccalauréat et du lycée.

Comme vous le soulignez, l'esclavage et la traite négrière doivent être reconnus pour ce qu'ils furent et les programmes scolaires, à l'école, au collège et au lycée, doivent leur accorder la place conséquente qu'ils méritent.

En reconnaissant au mois de mai 2001 la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité, notre pays a conforté son adhésion à des valeurs fondamentales et à ces principes de tolérance, de respect et de dignité qui nous rassemblent et nous hissent au plus haut niveau des exigences de la République.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de faire évoluer, sur ce sujet qui est au cœur de notre mémoire nationale et de notre histoire avec les territoires d'outre-mer, le projet élaboré par le Conseil supérieur des programmes.

Dans sa version initiale, le texte de programme pour la classe de seconde devait permettre d'étudier « le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil » (chapitre « L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du *Nouveau Monde* »). Le terme d'esclave figurait également dans le chapitre « La révolution américaine : un nouvel univers politique et social ? ». Comme vous le soulignez à juste titre, l'esclavage et la traite étaient alors exclusivement présentés comme des événements extérieurs à la France.

.../...

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Ancien Premier ministre
Président
Mission pour la mémoire de l'esclavage,
des traites et de leurs abolitions
57 boulevard des Invalides
75358 PARIS 07 SP

Dans le programme présenté en Conseil supérieur de l'éducation les 18 et 19 décembre dernier et désormais publié au Bulletin officiel spécial de l'éducation nationale du 22 janvier 2019, le premier chapitre du thème 2 compte, parmi ses objectifs, un point spécifique dédié à « l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ». En outre, « Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite » figurent désormais explicitement dans le programme.

La référence au développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil a été maintenue, de même que la mention des esclaves dans la partie consacrée aux limites de l'application des principes démocratiques aux États-Unis d'Amérique.

En classe de première, l'abolition de l'esclavage est par ailleurs étudiée lorsque sont traités, dans le chapitre « La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire », les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent, en 1848, des affirmations fondamentales et fondatrices.

Cette évolution s'inscrit dans la volonté de permettre aux lycéens, dans la continuité des enseignements de l'école primaire et du collège, de prendre toute la dimension de la traite et de l'esclavage. Au-delà des enjeux historiques et de la construction d'une réflexion sur le temps, il s'agit de faire prendre conscience à notre jeunesse de son appartenance à l'histoire de la nation et de partager une mémoire dont votre Mission est le symbole.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER